



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitanie
de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 11 mars 2024

à Mesdames et messieurs les députés
des 32 départements de l'espace d'oc

Objet

- demande d'intervention sur l'enseignement public de l'occitan
- demande d'investissement dans le groupe d'études langues régionales

Madame, monsieur le député,

Notre association professionnelle d'enseignants d'occitan-langue d'oc à l'école publique a l'habitude de solliciter les élus pour des interventions portant sur des problèmes qui affectent au quotidien le travail de nos collègues. C'est dans cet esprit que nous souhaitons aujourd'hui attirer votre attention sur des points qui nous paraissent importants, et parfois potentiellement dommageables pour le développement de l'enseignement d'une langue qui, comme les autres langues dites régionales, fait partie du patrimoine national.

Comme vous le savez, le Parlement a adopté en mai 2021 une loi de promotion des langues régionales qui constitue, de fait, le premier texte législatif spécifiquement dédié à ces langues depuis la vieille et obsolète loi Deixonne de 1951. Parmi les mesures prévues par ce texte, celle qui nous paraît la plus importante pour l'avenir de nos langues dans l'enseignement public est contenue dans son article 7 – désormais intégré dans le Code de l'Éducation (Art. L. 312-11-2) – qui, « dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves » dans les territoires où elle est en usage, en fait une « matière enseignée dans le cadre normal des écoles [...] des collèges et des lycées » et ce « dans le cadre de conventions entre l'État et les régions ». C'est en fait d'une véritable politique dynamique de l'offre qu'il s'agit, propre à sortir enfin notre enseignement de la marginalité qui a été longtemps son lot, une politique qui bien entendu nécessite une information correcte en direction des familles, des moyens horaires spécifiques, le développement de la formation initiale et continue et des recrutements d'enseignants permettant de soutenir cette offre, en particulier dans les zones du nord de l'espace occitan (Limoges, Clermont Ferrand, Grenoble, départements alpins de l'académie d'Aix) traditionnellement sous-dotées ou non dotées.

Or, ce que nous constatons sur le terrain est fort loin d'une application sincère des dispositions de cette loi :

- Trop souvent, l'enseignement de la langue régionale sert de variable d'ajustement, par exemple quand la dotation horaire assignée à un établissement secondaire se révèle insuffisante pour couvrir tous les besoins, une situation malheureusement fréquente. Comment pourrait-il en être autrement ? Alors que les académies du domaine d'oc ont une responsabilité et une charge d'enseignement supplémentaires, le budget global qui leur est alloué par le ministère ne prend pas en compte suffisamment ce besoin spécifique d'enseignement, obligeant les Rectorats, pour assurer un enseignement d'occitan en collège et lycée, à prélever des moyens au détriment d'autres disciplines.
- La formation des maîtres nécessaires est très loin d'être mise en place dans des INSPE de notre territoire.
- Les conventions entre le MEN et les régions, prévues par la loi, doivent prévoir les moyens nécessaires à son application mais depuis la parution de la loi en 2021 aucune n'a été signée.
- Les réformes récentes, notamment la mise en place de groupes de niveaux nécessitant des heures qu'il faut bien trouver quelque part, ne font qu'aggraver encore cette situation.

Enfin, plus globalement, nous nous heurtons à la difficulté de trouver au ministère des interlocuteurs dans une période où les titulaires du poste de ministre changent régulièrement.

C'est la raison pour laquelle nous nous tournons vers les élus de nos régions, afin qu'ils puissent intervenir auprès du ministère pour lui demander d'appliquer les textes tels qu'ils sont. Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tous les éléments propres à nourrir une question orale ou écrite ou toute autre forme d'intervention qui vous semblera opportune. Vous trouverez sur notre site à l'adresse <http://www.felco-creo.org/category/nostras-accions/la-felco-e-lo-ministeri/> le dernier dossier qui a été communiqué au Ministère.

Par ailleurs, un groupe d'études langues et cultures régionales existe depuis 2022¹ co-présidé par Monsieur Paul Molac (LIOT) et Madame Lebon (GDR-NUPES). Or au sein de ce groupe, transpartisan, seulement six députés de l'arc républicain² – que nous remercions chaleureusement et auquel nous nous sommes adressés en novembre dernier comme en témoigne notre courrier en ligne³ –, sont, pour l'heure issus de nos 32 départements, dont trois des Pyrénées-Atlantiques, département basco-occitan. Dans ces conditions, comment les problèmes spécifiques de notre langue pourraient-ils y bénéficier d'une attention suffisante ?

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame, Monsieur, de bien vouloir intégrer ce groupe afin d'y porter la voix des quatre Régions concernées par la langue d'oc – soit un tiers du territoire national.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien afin de promouvoir l'enseignement public de notre langue régionale, nous vous prions, Madame la députée, Monsieur le Député, d'accepter l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

P/O Olivier Pasquetti, président de la FELCO
Marie-Jeanne Verny, cosecrétaire



¹ https://www2.assemblee-nationale.fr/instances/fiche/OMC_PO807081?force

² Mesdames et messieurs V. Bru (64), V. Descœur (15), I. Echaniz (64) F. Lasserre (64), L. Royer-Perreaut (13), J.-M. Zulesi (13).

³ <http://www.felco-creo.org/03-11-23-la-felco-sadresse-aux-deputes-du-groupe-detudes-langues-regionales/>